

ADMINISTRATION DU RUANDA URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DU RUHENGERI.

Ruhengeri, le 23 Mars 1947

=====
N° 225 / Sec.

Objet:

Certificats civisme
Famille Ch. DEVAUX.

Monsieur le Chef de Service,

Réf: votre 1057 / Sec. du 4 Mars.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai fait parvenir à Monsieur DEVAUX, déjà en route pour la Belgique, les certificats de civisme pour sa femme et pour lui même

J'ai versé les 160 frs nécessaires à cette délivrance en ajoutant les 80 frs manquants.

En conséquence, je vous retourne le cheque de Mr. Devaux, vous priant de l'endosser à mon ordre et de l'envoyer à BCB.USA pour être porté au crédit de mon compte N° 3081.

L'Administrateur Territorial
STEVENS. A. J. P.

Monsieur le Chef du Secrétariat
USUMURWA.
=====



— SHUN —

SOCIÉTÉ DU HAUT-UELE ET DU NIL

SOCIÉTÉ CONGOLAISE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
CAPITAL : 30.000.000 DE FRANCS JD/ML.-

SIÈGE ADMINISTRATIF :
62-66, Rue du Commerce, BRUXELLES

SIÈGE SOCIAL :
A B A (Congo Belge)

TELEGRAMMES { SHUNABA-WATSA
SHUN-JUBA
SHUN-KHARTOUM

CODES :
A. B C. 5ME EDITION - LUGAGNE

Annexe
Service SOUS DIRECTION
GOMA
N° 546/GOUV.-

Deja envoyé au
cabinet d'entretien
qui devraient être
le suffit. V. cent
Reçu des deux depuis
le 22/23/1947
art.

Goma, le 18 Mars 1947.-

Monsieur l'Administrateur Territorial
RUHENERI.-

Monsieur l'Administrateur,

Suite à nos démarches, nous recevons du Secrétariat Provincial d'Usumbura le télégramme rédigé comme suit, qui confirme que les papiers de notre Agent Mr. Devaux vous ont bien été expédiés :

3 N° 227II/SEC PAPIERS DEVAUX AVOIR ETE ENVOYES
" TERRITOIRE RUHENERI " - PROSEC.

Pouvez-vous réexaminer si ces papiers sont en votre possession et dans le cas, nous les faire parvenir.

Nous nous chargerons de les expédier à Mr. Devaux.

D'avance nous vous remercions.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de notre considération distinguée.

Société du Haut Uélé et du Nil
Sous - Direction Goma
L'Agent Principal,

J. De Greef.

SERVICE DU SECRETARIAT.

TERRITOIRE
A/B.- DU

RUANDA-URUNDI

USUMBU

1947.-

N° 1057 / SEC.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du

Annexe

OBJET:

Certificats civisme.

60 043 / Sec

17. 3. 47.

M. le Rég. Secrét. Général

17/3/47 envoi Décret Gén.
Général des 2 cantons Congo et les 2
duplicata le temps. cette échelle tarif
tarif de ces cert. civ. au rédaction
80 francs à ce Décret devant être versées.
Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous faire tenir, sous ce pli,
les certificats de civisme destinés à Monsieur et Madame Ch.
Devaux.

Je vous saurais gré de vouloir bien en assurer
la remise aux intéressés après qu'ils vous auront payé 80
francs par certificat, paiement qu'il faudra renseigner aux
documents par la mention "Perçu la somme de 80 frs suivant
quittance n° du..... suivie de la signature du Compta-
ble.

Monsieur Devaux ne m'a en effet, envoyé que
30 francs, mais depuis, ainsi que je vous l'ai fait savoir, le
tarif a été doublé.

Vous m'obligeriez en voulant bien lui remettre
le chèque et tous les documents ci-annexés.

Le Chef du Secrétariat, STRAUNARD,

A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

R U H E N G E R I . -